



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS  
RELATIVE AUX GRILLES TARIFAIRES DU CSU SARRAILH  
ET DES ESPACES ÉVÈNEMENTIELS**

Délibération n°CA-20230314-2.4 du mardi 14 mars 2023

- VU** Les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation nationale
- VU** Le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** L'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes
- VU** L'arrêté rectoral du 6 octobre 2022 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** Le règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Paris adopté le 16 décembre 2020

**ENTENDU** L'exposé des motifs présenté par Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du Crous de Paris

**Préambule**

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.

La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est annexée à la présente délibération.

## Article unique

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les nouvelles grilles tarifaires, et leurs conditions particulières de mise en œuvre, applicables au Centre Sportif Universitaire du Crous de Paris et ainsi qu'à des locations d'espaces pour des activités événementielles au sein du parc immobilier du Crous de Paris à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les espaces concernant la Galerie du Crous de Paris et à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour les autres espaces.

Les grilles tarifaires et le détail du résultat du vote des administrateurs sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 14 mars 2023

Recteur de la région académique d'Île-de-France  
Recteur de l'académie de Paris  
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France  
Président du conseil d'administration du Crous de Paris

Christophe KERRERO



## ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION

### Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 14 mars 2023 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	13
Nombre de procurations	11
<b>Total des voix</b>	<b>24</b>

### Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix contre	0
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>24</b>